



Droit des grands-parents!!!

Par **Haley84**, le **06/07/2012** à **12:58**

Bonjour,
Alors voila je vais vous raconter un peu notre problème!!!

Mes beau parents nous menace, s'ils ne voient pas leur petite fille ils nous mettront devant la justice!!!

Je ne comprend pas et je suis choqué de cette loi (le droit des grands-parents), car pour moi personne ne devrait avoir de droit sur les enfants mise à part les parents.

En sachant que mon beau père a 3 enfants et qu'il ne parle à aucun d'eux!! Qu'il est un père et un mari violent (physique et moral), qu'il ne m'a jamais accepter (je suis sa belle fille). Tout deux ne parle à aucune personne de leur famille (pour preuve qu'ils ont bien un soucis), ils sont menteur, manipulateur, ils sont bon pour se faire passé pour les victimes... Et encore d'autres choses que je n'ai pas raconter...

De plus lors de l'annonce de ma grossesse nous sommes allez à leur domicile tout deux et ils l'on très mal pris surtout le père qui quand je me suis approcher pour lui dire bonjour m'a repoussé et c'est enfermer dans la cuisine (comme un gamin)!!! Quand à la mère elle n'a défendu que la réaction de son mari et aucune félicitation des deux!!

Alors mon mari leur a demande de faire des efforts, de m'accepter... sinon sa n'allez pas le faire. Son père nous a répondu qu'il couper les ponts!!! Durant les neuf mois pas de nouvelles, pas d'excuse rien, ils ont eu 9 mois quand même!!!

De se faite nous ne leur avons pas annoncer la naissance on n'en avait pas envie. Et au 1 mois de notre fille nous ose nous dire nous avons attendu l'annonce de la naissance et une photo!!! Mais il a choisi de ne plus nous parler donc pourquoi nous l'aurions fait!!!

Et ils ont le culot de nous dire si on la vois pas, on vous mets en justice!!!

Sauf que comme on leur a dit, on ne vous interdit de rien.

Vous voulez la voir vous venez chez nous.

Leur réponse, non nous ne viendront jamais!!! (Ils ne veulent pas me voir, sa mère lui a même dit de venir chez eux avec notre fille mais de me le cacher à moi!!! au je suis la mère et pas de la merde!!!)

Alors ils veulent la voir ou non, car entre temps pas une fois ils ont demander comme allez notre fille!!! Qu'elle serait le bien pour notre fille, elle serait monter contre ses parents, violenté...??

Tout sa juste pour nous faire chier on le sais et toute la famille le sait aussi!!!

[s]Mes questions[/s]:

Ont ne leur a jamais interdit. Peuvent t'ils nous mettre au tribunal quand meme??

Quand je juge verra qu'on n'a rien interdit, décidera t'il de ne pas prendre l'affaire.

Par **cocotte1003**, le **06/07/2012 à 13:20**

Bonjour, en fait il existe un droit des enfants à entretenir des relations avec leurs grand-parents. vos beaux parents sont en droit de vouloir faire respecter ce droit. le mieux c'est de prendre des précautions. a l'occasion d'un fete par exemple, invitez les par LRAR (vous aurez une preuve) pour les inviter, ayez 2 ou 3 amis pret à vous signe une attestation s'ils ne viennent pas. indiquez leur qu'ils peuvent voir la petite par exemple le premier samedi de chaque mois de telle heure à telle heure. Le juge verra que vous ne refusez pas le droit de la voir. Quand les juges estiment que les "problèmes dans la famille sont importants, le droit de visite est souvent refusé, cordialement

Par **Haley84**, le **06/07/2012 à 13:34**

Nous vivons depuis plus de 1 ans la ou nous sommes mais ils ne sont jamais venu toujours une excuses!!!

Nous leur avons envoyer pas mail et dit en face qu'on ne leur avait rien interdit!!!

C'est sur que nous préférierions les rayer de notre vie, mais bon sa viendra un jour!!!

Par **Tisuisse**, le **06/07/2012 à 19:04**

Bonjour,

Vous êtes mariés ou non ?

Par **Haley84**, le **06/07/2012 à 19:08**

Pacsé pourquoi?

Par **Tisuisse**, le **06/07/2012 à 19:51**

Alors votre homme n'est pas, juridiquement, votre mari, il est votre patenaire pacsé et, en terme de droit, un chat est un chat. De ce fait, les parents de votre partenaire ne sont pas vos beau-parents, ils restent les parents de votre partenaire.

Cependant, les grands-parents de votre fille n'ont aucun droit à exiger à votre égard, c'est votre fille, et elle seule, qui a le droit de conserver des relations avec ses grands parents (code civil), et ce n'est pas tout à fait la même chose, il ne faut pas inverser les droits. Donc, c'est votre fille, et elle seule, qui pourra, lorsqu'elle sera en âge de le demander, exiger de conserver des liens avec son grand-père et sa grand-mère. Pour l'instant, soyez rassurés vous et votre partenaire, les parents de votre homme ne seront que déboutés par un juge.

Par **Haley84**, le **06/07/2012 à 20:13**

pour nous c'est du pareil au même, au niveau loin c'est différent peu être, mais désoler un pacs c'est comme un mariage. de plus nous comptons nous marier.

on voudrais ne plus les avoir dans notre vie c'est clair, de ses autres enfants ou son autre petites fille il a couper les ponts, on aimerais la même chose.

mais bon on leur interdit pas de la voir sinon on serait en tord au niveau loi je pense.

enfin ils ont que de la gueule ils ne feront surement rien, mais c'était pour me renseigner!

Par **Haley84**, le **06/07/2012 à 20:33**

Petite question pour ceux qui aurons une réponse.

Si notre fille ne porter que mon nom de famille et sachant que nous ne sommes pas marié, donc que je n'ai aucun lien avec les parents de mon homme.

Aurais-je eu le droit de leur interdire de voir ma fille??

Par **Haley84**, le **06/07/2012 à 20:38**

notre fille n'a que 1 mois et demi donc on peut leur interdire pour le moment? et elle décidera plus tard si elle veux les voir ou pas c'est sa?

Par **Tisuisse**, le **06/07/2012 à 22:51**

C'est exactement ça.

Par **Haley84**, le **06/07/2012 à 23:19**

Votre réponse c'est pour mon dernier post ou les deux derniers?

Par **Tisuisse**, le **06/07/2012 à 23:29**

Les 2 derniers messages.

Pour le prédédent, votre fille porte le nom de sa maman ou celui de son papa ?

Par **Haley84**, le **07/07/2012 à 10:15**

Nos deux noms. Mais si elle avait porter que le mien j'aurais pu les interdir de la voir c'est sa?

Par **Tisuisse**, le **07/07/2012 à 10:31**

Leur interdire ? il est mieux de ne pas la leur présenter, non ? Quand vous allez chez vos parents, vous confier votre petite perle à quelqu'un de confiance, comme cela vos parents ne la verront pas.

Par **Haley84**, le **07/07/2012 à 11:48**

Et bien il non jamais pris de nouvelle pendant la grossesse, on ne se parler même plus, on ne leur a pas annoncer la naissance et notre fille a aujourd'hui 1 mois et demi et il ne l'on toujours pas vu.

Mais on ne va plus chez les parents de mon homme depuis un moment, on ne se parler plus.